

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 10043

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« pour tous »

les mots :

« selon leurs cotisations ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formule "chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous" relève davantage de la posture politique que d'une tournure rédactionnelle juridique.